

ACTION SOCIALE – COMMUNE et C.C.A.S.

Lors du repas des Aînés du 1^{er} mai dernier, la décision avait été prise de ne plus octroyer le petit cadeau traditionnel.

L'économie ainsi réalisée permettra le financement d'une carte cadeau d'une valeur de 10 € aux collégiens et lycéens du village fréquentant les classes de 6^{ème} à la Terminale.

Pour bénéficier de cette dotation, il conviendra que les jeunes concernés déposent en Mairie un certificat de scolarité période 2016/2017, accompagné d'un justificatif de domicile avant le mercredi 30 novembre.

Le Centre Communal d'Action Sociale qui s'est réuni récemment a décidé de reconduire pour 2016, les interventions et aides prises antérieurement à savoir :

Aide aux bacheliers

Les lycéens résidant dans la Commune, ayant obtenu le baccalauréat en juin 2016 et ne poursuivant pas d'études supérieures se verront attribuer s'ils le souhaitent une aide de 40 euros. Pour établir le dossier, il conviendra de faire parvenir la copie du diplôme, un RIB à leur nom, une attestation de domicile de l'ayant-droit ou des parents.

Aide aux étudiants post-bac

L'aide de 40 € aux étudiants bacheliers en études post-bac est reconduite pour 2016 et est attribuée aux jeunes jusque leurs 25 ans.

En plus des justificatifs précités, il est demandé un certificat de scolarité pour l'année 2016-2017.

Aide aux jeunes demandeurs d'emploi non indemnisés (18 à 25 ans)

Il est également décidé de reconduire l'aide de 40 € aux jeunes demandeurs d'emploi non indemnisés âgés de 18 à 25 ans (nés entre les années 1991 et 1998), résidant chez leurs parents. Pour justifier cette demande, il conviendra de fournir :

- La carte de demandeur d'emploi
- L'attestation de Pôle Emploi attestant la non indemnisation et dernière situation
- Un justificatif de domiciliation chez les parents
- Un RIB ou RIP au nom du demandeur

Cadeaux aux nouveaux nés 2016

Un cadeau sera offert aux enfants nés en 2016.

Si vous êtes nouveaux résidants au cours de l'année 2016 et qu'un enfant est né dans votre foyer cette année, merci de bien vouloir vous rapprocher des services administratifs de la Mairie, munis de votre livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile.

L'ensemble de ces documents seront à remettre au secrétariat de la Mairie avant le 30 novembre 2016

TRAVAUX

Depuis quelques semaines les travaux d'enfouissement des réseaux ainsi que la rénovation des branchements d'eau potable sont en cours. Les entreprises s'organisent afin de provoquer le moins de gêne aux riverains.

Début novembre des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) aux services de la Mairie vont être entrepris. Une partie des travaux de démolition a été réalisée par les services municipaux dans un souci d'économie.

VIE LOCALE

Manifestations de novembre et décembre 2016

- 11 novembre – Journée du Souvenir – rassemblement des associations à 10h45 puis défilé à 11h00 avec dépôt de gerbes aux monuments suivi du vin d'honneur au Foyer Rural
- 19 novembre – repas des Z'Amis de Viesly au Foyer Rural – réservations au 03.27.75.81.17 jusqu'au 14/11
- Vendredi 25 novembre : participation de Viesly à la collecte alimentaire organisée par la Croix Rouge de Caudry
- les 26 et 27 novembre : marché de Noël organisé par les Z'Amis de Viesly au Foyer Rural.
- Les 02 et 03 décembre : Téléthon au Foyer Rural - *vendredi 02 décembre* dès 19 h 00 soirée zumba, danses, belote et restauration sur place – *samedi 03 décembre* : sortie pédestre dès 14h30 – concert de l'Harmonie « La Concorde » à 17h00
- le 11 décembre : à 15h spectacle intitulé «mamie t'es trop space» organisé par les Z'Amis de Viesly au Foyer Rural

INFORMATIONS DIVERSES

Colis de fin d'année

La distribution du colis de fin d'année adressé aux personnes âgées de 65 ans et plus, sous forme de bon d'achat négociable auprès des commerces locaux est reconduite.

Les nouveaux résidents entrant dans cette catégorie d'âge sont invités à se présenter en Mairie dans les meilleurs délais.

Stationnement sur les trottoirs – RAPPEL

Le stationnement sur les trottoirs est réglementairement interdit.

Toutefois, s'il est toléré dans certains cas, il n'est pas concevable que la circulation des piétons, des usagers avec des landaus ou des personnes à mobilité réduite soit impossible. Un peu de civisme et de solidarité s'imposent.

Il est également rappelé que les haies ou arbres plantés le long des voies publiques doivent être taillés afin de ne pas empiéter sur le domaine communal.

Inscription sur la liste électorale

Vous résidez depuis peu dans la Commune et vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale. Vous êtes invités à vous faire connaître en Mairie munis de justificatifs d'identité et de résidence avant le 31 décembre 2016.

Goûter des Aînés : le goûter des Aînés est reconduit et se déroulera le mardi 13 décembre prochain. Les invitations vous parviendront ultérieurement.

Vacances de neige

Un séjour à la neige à destination des élèves des classes de CM 1 et CM 2 est organisé en Haute Savoie du 18 au 26 février 2017. Environ 25 enfants sont concernés, la participation des familles à ce séjour est fixée à 80 €/enfant.

La réunion initialement prévue le 09 novembre est reportée au mercredi 16 novembre 2016 à 18h15 en médiathèque.

Très cordialement

Le Maire